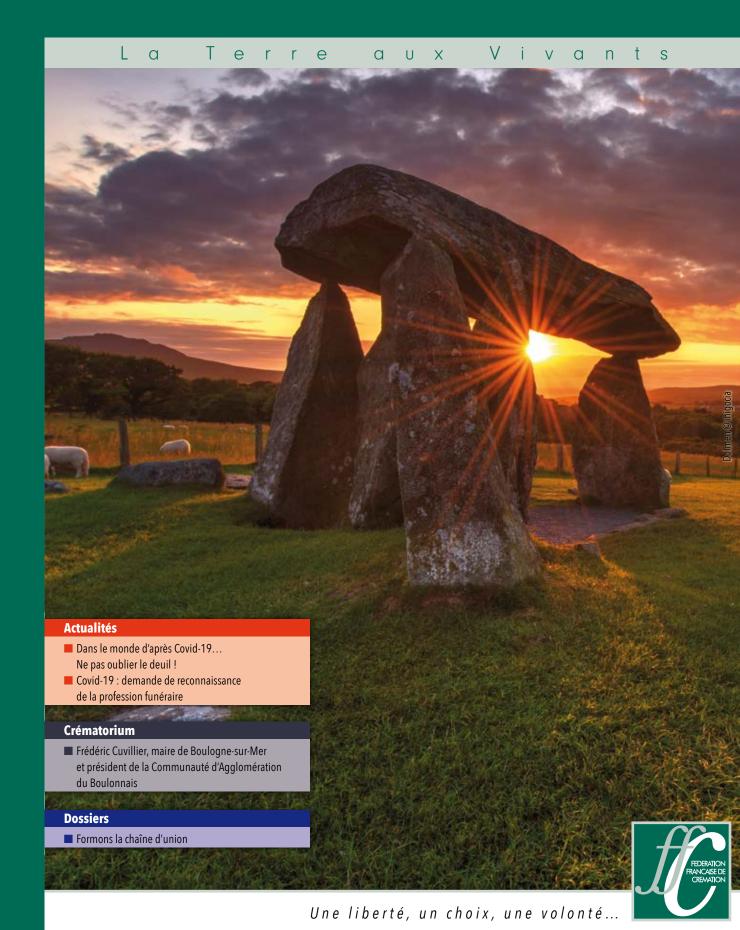
# Crémation MAGAZINE



# Sommaire

Éthique	
La peur de la mort4	
Actualités	
Dans le monde d'après Covid-19 Ne pas oublier le deuil !	)
Réglementation	
Protéger les intérêts des consommateurs : nécessité d'une réglementation renforcée	_
Crématorium	
Frédéric Cuvillier, maire de Boulogne-sur-Mer et président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais	ļ
Dossiers	
Formons la chaîne d'union	
Hommage	
Denice Pavelle nous a quittés	

### Baisse de la redevance de crémation : chiche?

Ce numéro évoque la baisse de redevance pratiquée au crématorium de Saint-Martin-lès-Boulogne ouvert depuis 2013. Elle a été votée par les élus de l'agglomération de Boulogne-sur-Mer, après examen et analyse économique de la situation. La redevance diminue de 37 € (712 euros en 2019 ; 675 € en 2020), geste économique qui va directement profiter aux familles.

La FFC est sensible à ce geste et félicite les élus concernés de cette décision. Faut-il rappeler que la gestion publique entraîne la recherche de l'équilibre et non du profit ? Elle permet ainsi l'ajustement des prix, lorsque les élus démontrent une volonté de surveiller, contrôler et s'interroger sur les orientations futures.

Aussi, cet acte doit-il être mis en avant. Il devrait servir d'exemple à d'autres collectivités et gestionnaires de crématoriums. Il ne s'agit pas simplement de déléguer ce service à des opérateurs privés pendant 25 ou 27 ans en appliquant uniquement des clauses d'indexation au profit du délégataire. Il faut aussi prendre le temps d'étudier la faisabilité de baisse potentielle de la redevance au profit des familles, quand la rentabilité est avérée.

Alors chiche? On regarde les chiffres? À qui le tour?

### Assemblée générale 2020 de la FFC (Fédération Française de Crémation)

En raison des directives gouvernementales, suite à la pandémie du Covid-19, notre Assemblée générale statutaire 2020 doit se dérouler avant le 30 septembre. Elle aura lieu le vendredi 11 septembre, de 9 h 00 à 13 h 00, à Paris/Le Kremlin-Bicêtre (Hôtel Campanile), en la seule présence des représentants des Associations adhérentes, des administrateurs et des vérificateurs aux comptes, sans invités. Compte tenu des contraintes sanitaires (distanciation sociale), il est expressément demandé aux Associations adhérentes de n'être représentées que par un seul membre ou de privilégier, si elles ne peuvent ou ne veulent se déplacer, le pouvoir à remettre à une autre association affiliée qui sera présente.

L'ordre du jour sera limité aux points essentiels soumis statutairement aux votes, soit les cinq rapports statutaires, l'élection des vérificateurs aux comptes et la réponse aux questions écrites des associations. Nous aurons sans doute la présentation du Congrès 2021. A noter également, la veille, jeudi 10 septembre après-midi, les réunions respectives du bureau fédéral et du conseil d'administration.

# Assemblée générale 2020 de l'UCE (Union crématiste Européenne)

Elle aura lieu le vendredi 16 octobre 2020 matin à Paris.

À l'ordre du jour, l'adoption des rapports statutaires, les perspectives d'action et la présentation du livre, rapportant les actes du colloque "Droit et crémation : le statut juridique des restes humains", qui s'est tenu à Nancy, le 27 octobre 2017.



CRÉMATION MAGAZINE est conçu et édité
par Groupe SLR ÉDITIONS & DESIGN
par délégation de la Fédération Française de Crémation
Tél.: 01 45 26 33 07
Groupe SLR Éditions & Design
SARL au capital de 8 000 €
Parc Faraday - Bât. 1
1, avenue Christian Doppler - 77700 Serris

SIREN: 449 439 629 000 55 Tel: +33 (0)1 64 82 02 20 Fax: +33 (0)1 64 82 02 35

### Comité éthique éditorial

Frédérique PLAISANT Jo LE LAMER Patrick LANÇON Nicole TAVARÈS

### Directrice de la publication :

Frédérique PLAISANT secretariat@cremation-ffc.fr

### Directrice des rédactions

Maud BATUT
maudbatut@wanadoo fr

### Chef de cellule conception/rédacteur en chef

Steve LA RICHARDERIE slaricharderie@wanadoo.fr

## Journaliste, assistant de rédaction

Gil CHAUVEAU

### Secrétariat de rédaction

Denis HUGOT

## Maquette et graphisme

Frédéric PETIT

### Ont collaboré à ce numéro :

Douglas J. DAVIES, FFC, Marie-Cécile FOUQUET, Jo LE LAMER, Jérôme MANIAQUE, Frédérique PLAISANT, Nicole TAVARES.

### Édition

Imprimerie IRS 27160 Bosc Roger en Roumois (Le). Dépôt légal 3° trimestre 2020. Parution trimestrielle. N° CPPAP : 0922 G 81871

N° ISSN : 2554-2109 et documents adressés à la

Les manuscrits et documents adressés à la revue et non publiés ne sont pas retournés à leurs auteurs. Les crédits photos sont mentionnés sur les articles correspondants. Les droits X sont réservés. Toute reproduction partielle ou totale des articles de CRÉMATION Magazine est soumise à une autorisation préalable de la direction de publication. En l'absence d'autorisation, celle-ci est prohibée.

© Juillet 2020 by

Groupe SLR Éditions & Design France Tous droits réservés pour tous pays.

# Que de bouleversements pour cette année 2020!

Depuis notre dernier numéro, le temps ne s'est pas écoulé paisiblement pour la Fédération Française de Crémation. Un décalage de notre assemblée générale, notre rendez-vous annuel de rassemblement, de discussions, de convivialité avec les Associations affiliées, qui aura lieu en septembre prochain, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.



Un numéro de Crémation Magazine qui rappelle notre rôle, nos missions, nos valeurs. Un numéro qui vous présente pour la première fois David, le seul agent salarié de la Fédération Française de Crémation, mais aussi le crématorium de Saint-Martin-lès-Boulogne, équipement géré par des agents publics, dont la collectivité a baissé la redevance de crémation. Bel exemple de service public où l'assemblée délibérante ajuste à l'équilibre dans l'intérêt des familles. Exemple à suivre ? Chiche !

Un numéro en douceur qui permet de garder le contact avec vous tous, de vous relayer les informations récentes, de vous transmettre les éléments qui permettent de mieux connaître la législation ou l'actualité face au Covid-19. Cette crise sanitaire dont nous aimerions tous sortir indemnes. Malheureusement, cette épidémie laissera des traces, y compris dans le domaine du deuil : que ce soit dans les facturations et interprétations qui ont pu être faites au détriment des familles, et surtout au niveau psychologique et psychique, du fait de l'interdiction abusivement exercée par certains professionnels, de recueillement devant le cercueil de leur défunt (qu'il soit ou non décédé du Covid-19), d'accès au crématorium et de réalisation d'un cérémonial minimal pour honorer leur mort.

Pire! Les obsèques par crémation ont été moins bien traitées parfois que celles par inhumation; à plusieurs reprises, nous avons réagi sur ce qui nous paraissait encore une inégalité. En tout cas, cette période si particulière a généré, pour les familles endeuillées, bien des frustrations, des dégâts psychologiques, des "manques" très forts d'un accompagnement digne de ce nom et d'un hommage aidant à accepter le départ de l'être cher pour commencer l'indispensable travail de deuil.

Ces "manques" nous devons y travailler collectivement, pour l'amélioration des méthodes et des procédures, et ne pas laisser la porte ouverte à la déshumanisation des funérailles. Il faut en tirer les leçons, car d'autres crises peuvent survenir. Les instances ministérielles, et à travers elles le Conseil National des Opérations Funéraires (CNOF), ont été réactives pour relayer des informations. Nous les avons transmises au sein de notre mouvement et à nos partenaires.

J'espère donc que vous aurez encore plaisir à lire nos articles. Nos interventions et notre vision bénévoles résistent encore face à un marché fort d'experts qui ont tendance à vou-loir vendre toujours plus de "protection" et de contrats divers pour vous "servir" moyennant finances.

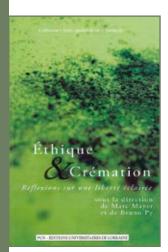
Cette liberté, c'est encore vous qui l'exercez en votre qualité d'adhérent au mouvement crématiste et d'abonné à cette revue. Vous faites ainsi preuve de solidarité, de militantisme.

Au nom de toute l'équipe fédérale, je vous remercie de votre confiance.

**Frédérique Plaisant** Présidente de la FFC

# La peur de la mort

... Le concept d'"Homo Duplex", d'Émile Durkeim (1), nous apprend à regarder une personne comme un "double", ou un phénomène en deux parties. Il nous rappelle qu'un individu est constitué en partie par ce que la société lui donne, mais également en partie par ce que l'individu reçoit de son individualité biologique...



"Ethique et Crémation" -Éditeur PUN- 2014.

C'est un élément essentiel car "l'éthique" est le lieu où les individus et la société se rencontrent; la mort et la manière de traiter les corps demeurent la partie la plus visible de cette arène. Nous pouvons par conséquent comprendre que l'éthique de la crémation doit rester importante en tant que mode de traitement de la dignité d'un individu et de la responsabilité de la société. C'est pourquoi les codes de conduite de la pratique de la crémation sont si importants...

... Le thème de la peur est en relation avec les codes éthiques et la dignité... Les expériences de vie de l'être humain le confrontent chaque jour à la peur et à l'anxiété qui en découle. Si nous nous souvenons que nous sommes des animaux humains, alors parler de peur, c'est nous rappeler son rôle positif, en nous donnant une attitude radicalement différente de celle du monde autour de nous. La peur nous aide à survivre.

Dans le monde culturel, la peur peut devenir très forte quand elle touche à la mort. La mort, le corps d'un mort, et ce que nous faisons avec le cadavre, sont des facteurs façonnés par la peur et par l'angoisse. C'est là que les personnes qui prennent en charge les défunts, avec les funérailles et la crémation, ont une responsabilité envers les émotions des autres, ainsi que pour leurs propres émotions. Il est intéressant de noter que, alors qu'il y a beaucoup d'écrits au sujet de la peur et de l'angoisse de la mort, très peu, dans les études sur le deuil, concernent la peur. Cependant, la peur et l'angoisse surviennent lors de maladies graves, lorsque la mort approche ou lors de rites funéraires. Tout aussi important pour de nombreuses personnes : il subsiste la peur de devoir vivre seul, sans leur conjoint. La peur du futur entoure la peur du présent. Tout ceci fait partie du deuil et complique la vie de ceux qui sont concernés...

Toutefois, tout se passe comme si la peur était trop compliquée pour les êtres humains ordinaires, pour qu'ils en discutent librement. La peur défie notre sens du contrôle de la vie. Je pense que c'est la raison pour laquelle le suicide, en particulier, est un réel problème dans les sociétés modernes. Alors que de nombreuses personnes parlent de la mort en général, le suicide reste un tabou ; peut-être est-ce en raison du fait que le suicide est le symbole d'une personne qui perd tout contrôle, ou reste en dehors de toute influence relationnelle avec la famille ou les amis. Nous avons peur de ceux qui sortent de la société... Or, celle-ci, sous la forme de professionnels hommes ou femmes, aide à prendre le contrôle de la peur de ses divers membres... Des gens expérimentés et qualifiés aident d'autres individus dans des contextes de vie importants. Mais, dans ces relations d'aide, il est également important de se rappeler la place des émotions, surtout celle de la peur. Aussi, les codes éthiques ont-ils une fonction importante pour les familles endeuillées...

L'éthique de la crémation devrait une préoccupation concernant la valeur existentielle de la vie humaine. En effet, la mort touche à l'identité du vivant et du mort, non seulement en termes juridiques mais aussi dans la "spiritualité mystique" de l'identité individuelle... En utilisant les mots "mystique" et "spirituel", je fais référence à la manière existentielle avec laquelle nous considérons notre dianité et notre estime de nousmêmes, et à ce qui nous aide à nous épanouir. C'est cet aspect de la vie qui sous-tend nos peurs et nos angoisses, tout comme notre joie de vivre et notre sensation de plénitude et d'espoir. Ici, nous entrons également dans le monde de l'esthétique, de l'architecture, de l'art et des paysages. La conception des crématoriums... peut nous apporter un soutien ou, au contraire, nous diminuer. Notre identité peut se grandir ou se rétrécir dans ces lieux...

En conclusion, dans l'"Homo Duplex" de Durkeim (1), l'humanité sociale rencontre le "moi profond". La question de l'éthique est complexe car elle entoure la mort et l'évacuation des corps, les changements d'identité du mort et du vivant, l'émotion de la peur, et le besoin de réaliser notre devoir social envers le mort, ses proches et le monde qui nous entoure... Une manière symbolique (pour nous) de réfléchir sur le sens de notre vie ?

**Douglas J. Davies** Durham University (England)

Nota:

(1) Sociologue français (1858 - 1917).

# Dans le monde d'après Covid-19... Ne pas oublier le deuil!

Du fait du déconfinement progressif après la pandémie du Covid-19, les pouvoirs publics ont publié le décret 2020-663 du 31 mai 2020 (et en attendant d'autres suivant l'évolution de la situation sanitaire). Son application dans le domaine du funéraire s'est traduite par une actualisation de la fiche entretenue par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) depuis mars.

# ■ Parmi les évolutions, nous avons relevé :

- Pour l'organisation des cérémonies funéraires : le nombre des participants n'est plus limité (levée de l'interdiction de rassemblement de plus de dix personnes dans les crématoriums et funérariums, et des cérémonies funéraires organisées hors des établissements recevant du public, mais à condition de respecter les mesures "barrières" de distanciation).
- Pour l'accès dans les équipements funéraires (crématoriums et chambres funéraires), qui doivent rester ouverts : le nombre de personnes autorisées à entrer doit être précisé

et affiché par les gestionnaires de l'équipement, au cas par cas, et en fonction de la configuration des lieux, de manière à respecter les mesures "barrières".

# ■ On ne peut qu'en être satisfaits

Alors, finis, les traumatismes provoqués pendant le confinement, du fait de la limitation drastique, voire d'interdiction, d'accès dans les équipements, mesure prise par certains gestionnaires par peur et/ou en application du principe de précaution, allant même, pour certains, au-delà des directives ministérielles ? Oui, qu'avonsnous fait du deuil ?

Dans le monde d'après Covid-19, faut-il oublier que ces mesures draconiennes ont fait fi de la douleur des familles, de leur chagrin de ne pouvoir se recueillir devant leur défunt, ni l'accompagner, ni lui rendre hommage lors d'une cérémonie digne de ce nom, afin de prendre le temps de le quitter, ce qui est indispensable pour engager le chemin de deuil? Non! Il faut en tirer tous les enseignements nécessaires pour l'avenir... car d'autres situations analogues se produiront, sans aucun doute. Reconnaissons-le : cette fois, nous n'étions pas prêts, ni individuellement, ni collectivement.





Jo Le Lamer.

POUR L'ORGANISATION DES CÉRÉMONIES FUNÉRAIRES : LE NOMBRE DES PARTICIPANTS N'EST PLUS LIMITÉ...

# Covid-19 : demande de reconnaissance de la profession funéraire

Pour nous, Fédération Française de Crémation (FFC), il est important de saluer et reconnaître ici le professionnalisme des personnels du funéraire qui ont dû assurer, pendant la pandémie, la prise en charge des défunts, décédés ou non du Covid-19, d'une part jusqu'à la fermeture du cercueil et la pose du scellé et d'autre part, pour accompagner les familles pendant les funérailles. Qu'ils soient opérateurs privés ou agents publics, ils ont répondu présents pour réaliser les actes nécessaires. Car les obsèques représentent un moment important pour toutes les familles...

En ces conditions particulières où, parfois, personne ne pouvait voir le défunt pour un dernier au revoir, ces personnels ont continué d'exercer leurs métiers avec méthode et respect des défunts, malgré la peur souvent inavouée de contracter le virus au contact des soignants ou des familles. Certes il restera toujours quelques exemples de réponses erronées ou de comportements inappropriés qui nous ont été rapportés, mais aucune organisation n'est sans faille et l'urgence sanitaire a pu générer des incompréhensions.

C'est pourquoi la FFC soutient la revendication des professionnels du funéraire visant à ce que leur profession soit désormais reconnue par les pouvoirs publics comme membre à part entière de la chaîne sanitaire. Cette demande légitime de reconnaissance est importante pour tous ceux qui ont agi avec courage et dignité, sans connaître à l'avance l'évolution de la situation sanitaire pour eux-mêmes mais aussi pour leurs proches. Ils ne sont pas restés confinés et ont su répondre à l'appel à la solidarité, indispensable pour lutter contre la propagation du virus. Comme les soignants, et bien d'autres professions, les personnels du funéraire qui ont été exposés, méritent la reconnaissance des pouvoirs publics. Mais aussi la nôtre... et nos remerciements.

# David Delepine, secrétaire administratif au siège de la FFC

Fondée en 1930, la FFC rassemble aujourd'hui 109 associations crématistes, et elle est pilotée par un bureau fédéral de 7 membres. Ayant son siège à Paris, ses activités quotidiennes sont gérées par David Delépine, son secrétaire administratif. S'acquittant des différentes tâches afférentes à la vie de cette organisation défendant l'idéal crématiste, celui-ci est aussi le relais entre les professionnels funéraires, le public et les membres du bureau fédéral, ces derniers ayant à cœur de répondre à toutes les questions, réglementaires, philosophiques ou autres, que l'on peut se poser sur la crémation. Découverte d'une fonction nécessaire et utile.



David Delépine.

... LE TRAITEMENT **DES INFORMATIONS CONCERNANT** LES ADHÉRENTS (ADHÉSIONS, DÉCÈS...) **ET TRANSMISES** PAR LES ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES, AINSI QUE **DE LA CRÉATION DES CARTES DES NOUVEAUX MEMBRES. CETTE DERNIÈRE ACTIVITÉ, ESSENTIELLE ET RÉCURRENTE, SE FAIT** EN ÉTROITE **COLLABORATION** AVEC ROSELINE HUET, TRÉSORIÈRE...

La fonction sans l'homme n'est rien, et David Delépine, qui occupe le poste de secrétaire administratif depuis plusieurs années à la Fédération Française de Crémation, répond parfaitement aux différentes missions qu'impose ce poste-clé au siège, dans une structure fédérale, lorsqu'on est seul "physiquement" pour assurer le auotidien.

"Je suis arrivé le 2 novembre 2003. J'ai commencé à l'accueil, deux collègues étant déjà en place à cette époque. Mon travail au départ consistait principalement à m'occuper du courrier, de divers classements et de la tenue du fichier des abonnés. Puis, à la suite du départ à la retraite de la secrétaire-comptable, mon poste a été valorisé et je suis devenu secrétaire administratif. En plus des activités précédemment citées, je m'occupe aujourd'hui des rapports d'assemblées et de diverses réunions, ainsi que de la comptabilité. S'ajoute à cela un travail quotidien consistant à enregistrer et traiter les lettres, les appels téléphoniques, etc."

L'une des tâches importantes est consacrée à la mise à jour réqulière du fichier des abonnés à Crémation Magazine. Celui-ci doit être continuellement actualisé du fait de changements d'adresse, de décès, de nouvelles souscriptions. Viennent s'ajouter à cela le traitement des informations concernant les adhérents (adhésions, décès...) et transmises par les associations fédérées, ainsi que de la création

des cartes des nouveaux membres. Cette dernière activité, essentielle et récurrente, se fait en étroite collaboration avec Roselyne Huet, trésorière, qui se déplace régulièrement au siège de la FFC pour travailler avec David Delépine. C'est alors l'occasion d'effectuer également avec elle la partie de la comptabilité ayant trait aux factures, aux paiements divers, entre autres.

# ■ Une étroite collaboration avec les membres du bureau

"Je suis le seul salarié de la FFC. Mais je collabore bien sûr avec la présidente, le secrétaire général, la secrétaire adjointe, la trésorière et les autres membres du bureau qui, bien que bénévoles et parfois très éloignés de Paris, sont très présents et très actifs. À noter d'ailleurs que tout ce qui concerne l'informatique est sous la responsabilité d'Alain Zanone (délégué fédéral). La newsletter est, quant à elle, élaborée par la commission communication, sous la houlette de Jo Le Lamer, et diffusée par Patrick Lançon (tous les deux viceprésidents)."

Durant le confinement, David Delépine s'est retrouvé en télétravail (chez lui dans le Pas-de-Calais), et c'est Alain Zanone qui a mis en place un système informatique, notamment un logiciel de bureau à distance donnant accès aux ordinateurs situés au siège de la Fédération, lui permettant de continuer son travail (dont la

transmission des courriers numériques). D'autres tâches ont pu être maintenues grâce à Roselyne Huet, qui a assuré la comptabilité et l'émission des cartes d'adhérents. Aujourd'hui, bien sûr, avec le déconfinement, les choses sont plus simples, au niveau des déplacements notamment. David, de son côté, reste en télétravail partiel avec une journée par semaine seulement de présence à Paris. Ce statut devrait être normalement maintenu jusqu'en septembre.

Enfin, si la fonction de David a effectivement une orientation administrative, elle comporte aussi une part d'accueil et d'écoute non négligeable, avec la gestion des appels téléphoniques (sans oublier la réception des courriels). Ceux-ci sont très variés, émanant tant du grand public avec des questions toutes simples sur la crémation, que de professionnels souhaitant avoir des éclaircissements sur la réglementation ou sur une nouvelle loi. David devient alors un véritable retransmetteur, relayant les questionnements vers les responsables fédéraux ou vers les Associations Crématistes en région pour de nouvelles adhésions, par exemple - afin d'avoir toujours la réponse juste et fiable. Et, ici, les échanges se font avec l'ensemble des membres du bureau (de la présidente à la secrétaire adjointe)... en fonction des disponibilités et attributions de chacun.

Gil Chauveau

# **Certification AFNOR**

Les services funéraires et l'organisation des obsèques font l'objet d'une certification à une norme AFNOR qui garantit confiance, sérénité et qualité de prestations qui nous paraît indispensable, ne serait-ce qu'au regard de l'éthique.



En effet, la dimension humaine de respect et de dignité est une exigence requise vis-à-vis des défunts, et aussi des personnes endeuillées, donc fragilisées, souvent déstabilisées, vulnérables, au moment où elles sont confrontées à la mort, à la perte d'un être cher. Ces personnes ont besoin d'être conseillées, aidées, accompagnées, réconfortées pendant cette période si difficile...

Alors, les prestations fournies par tous les acteurs du domaine funéraire, les professionnels notamment, doivent être, dans le cadre de la loi, "à la hauteur" des attentes, parfois même des exigences formulées.

En choisissant une entreprise certifiée NF Service, les familles ont la garantie de s'adresser à des professionnels attentifs, à l'écoute, qui proposent un accompagnement de qualité, des prestations adaptées aux besoins, et un personnel formé et compétent ...

### ■ Les engagements essentiels respectés par les certifiés :

- Un accueil et une prise en charge courtois et respectueux : permanence téléphonique 24h/24, espace confortable réservé à la réception discrète des familles, conseiller funéraire dédié en liaison avec tous les intervenants...;
- Le respect des cultures, des croyances et non croyances, et une déontologie partagée par l'ensemble du personnel;
- La qualité de la prestation et des hommages rendus : moyens humains et matériels adaptés, tenue du personnel soignée et homogène, propreté et équipement des véhicules...;
- Une aide à la réalisation des démarches après décès par la remise d'une liste des formalités ;
- Une écoute attentive et la clarté et la précision des informations fournies : affichage des prix, devis détaillé, distinction des prestations obligatoires et optionnelles...;
- La remise d'un questionnaire d'évaluation de la qualité des prestations.

Le référentiel de certification NF 407 est en cours de révision, avec l'agrément du COFRAC (Comité Français d'Accréditation). La FFC s'est associée à ce travail, sous l'égide d'AFNOR Certification, aux côtés des professionnels soucieux d'améliorer la qualité et le suivi de leurs prestations.

Il y a du pain sur la planche... pour tout le monde!

**Jo Le Lamer** Vice-président de la FFC

# Lu pour vous

# I - Accompagner le deuil des plus jeunes par la lecture

On prête à Guy Béart la citation "La mort fait partie de la vie". Les enfants, comme les adultes, y sont inévitablement confrontés. Les interrogations sur la mort s'inscrivent dans le développement intellectuel, affectif et social de tout enfant, et encore plus à l'adolescence.

Les circonstances, affection grave ou décès dans la famille, faits divers, catastrophes, pandémie etc. donnent une acuité particulière à cette réflexion. Réalisé par la Société de thanatologie, avec le soutien de la Fondation des Services Funéraires Ville de Paris, six praticiennes en thanatologie, Marie-Frédérique Bacqué, Françoise Biotti-Mache, Isabelle Hanus, Cynthia Mauro, Hélène Notz, Hélène Romano, ont écrit un petit livret à l'intention des parents et des enfants endeuillés, intitulé "Parler de la crémation avec mon enfant".



### Dans cet ouvrage, les auteures posent et répondent à plusieurs questions :

- Que peut-on dire de la mort aux enfants?
- Faut-il parler de la crémation aux enfants et l'expliquer ?
- Comment rassurer son enfant et le faire participer à la cérémonie funéraire ?
- Que répondre à l'enfant s'il veut voir les cendres et comment lui expliquer le devenir des cendres ?

Les réponses sont simples. Le sujet est abordé sans détour mais non sans délicatesse et douceur, le mot "rassurer" revient comme un leitmotiv. Un lexique à la portée des enfants vient compléter ce livret de 24 pages superbement illustré par Xavière Devos. A noter que cette équipe a également écrit un second livret intitulé "Parler de l'enterrement avec mon enfant"

**Pour plus d'information :** www.ciem-thanatologie.com

### II - "Deuil d'un grand-parent du Covid-19"

Une petite histoire écrite en mars 2020 par Manon Donan, comédienne. Un livre sous forme de dialogue entre une mère et son fils, qui traite avec douceur et amour de la perte d'un grand-père du Covid-19.

### Extrait:

"Je n'ai pas pu lui dire que je l'aimais!

Tu crois qu'il a pensé qu'on l'avait abandonné?

Moi aussi je vais mourir maman?

Tu crois qu'il est où maintenant ?

Et toi maman, tu te souviens quoi de lui ?"

C'est un livre numérique disponible sur n'importe quel support (ordinateur/tablette/liseuses/smartphone, en cliquant sur ce lien : en français: https://www.kobo.com/fr/fr/ebook/deuil-d-un-grand-parent-covid-19

en anglais: https://www.kobo.com/us/en/ebook/the-loss-of-a-grandparent-to-covid-19-gramps

Le livre est disponible également en espagnol, italien et chinois.

Nicole Tavares

secrétaire- adjointe de la FFC

# Les coopératives funéraires : une approche innovante

Depuis de nombreuses années, un nouveau modèle de services funéraires, basé sur une approche coopérative, a été conçu et développé au Québec. Cela a conduit à la création d'une Fédération des Coopératives Funéraires qui, aujourd'hui, occupe une place importante dans un secteur soumis à une approche marchande et fortement financiarisée.

SYPRÈS EST UNE INITIATIVE **QUI S'EST CONSTRUITE** À PARTIR DES BESOINS **SOCIAUX EXPRIMÉS PAR DES CITOYENS CONFRONTÉS** À LA MORT ET PAR **DES RENCONTRES EXPLORATOIRES.** 

dans le secteur funéraire a été exporté en France il y a quelques années, à partir de collectifs citoyens, non satisfaits des prestations proposées, des prix pratiqués, du manque d'informations et encore de la pression commerciale exercée sur les familles par les acteurs d'un marché très concurrentiel. Ces collectifs se sont juridiquement constitués en Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), dont les membres sont les propriétaires.

Ce modèle d'alternative éthique

La première Coopérative funéraire a été créée à Nantes (44), en 2016, la seconde à Talence (33) en 2019, la troisième à Rennes (35) en 2020. Et l'essaimage est en cours à Angers (49), Strasbourg (67), Valence (26), Dijon (21), dans la Creuse (23), etc.



Assistance nombreuse lors d'un "Café mortel".

# I - Syprès, coopérative funéraire en quête de réflexion, d'innovation et d'expérimentation

Syprès, à Talence (près de Bor-

deaux), innove à la fois sur sa

Edileuza et Olivier Gallet, initiateurs de la coopérative funéraire Syprès.



forme juridique (SCIC) - s'inscrivant ainsi dans le courant de l'économie sociale et solidaire et plaçant l'homme, et non le capital, au cœur de son projet et sur son objet, en voulant renouveler de manière notable les rites de deuil et les modes d'enterrement... Le pari à la clef? Réussir à innover dans le secteur des pompes funèbres.

Miser sur le modèle coopératif n'est pas très habituel dans le milieu funéraire. Mais, pour Edileuza et Olivier Gallet, les initiateurs du projet, cela a vraiment du sens, car ils pensent que, pour dépasser le déni de la mort dans l'espace public et pour générer de l'innovation dans ce domaine, il faut échanger et agir avec les citoyens et les collectivités, ces derniers ayant la possibilité de devenir sociétaires de la coopérative. Et inventer de nouvelles formes d'obsègues, de cérémonies, de d'accompagnements, d'approches écologiques peut passer par des recherches et des réflexions collectives.

Syprès est une initiative qui s'est construite à partir des besoins sociaux exprimés par des citoyens confrontés à la mort et par des rencontres exploratoires. Huit cents personnes ont été rencontrées à travers les Ciné-Débats, les Cafés Mortels (expression de paroles ordinaires sur le thème de la mort)

et les tables rondes. Cela a permis de recueillir des éléments importants sur le besoin de renouveau dans les pratiques funéraires, et plus largement autour de la mort.

## S'inspirer d'expériences novatrices

Des échanges avec des groupes suisses réfléchissant sur les célébrations civiles et avec la Fédération des Coopératives Funéraires au Québec (FCFQ) ont permis de mieux appréhender le besoin de rituels laïques et, surtout, la pertinence de l'approche coopérative.

Ces expériences et plusieurs voyages d'études à l'étranger ont conduit le couple à concevoir la coop Syprès. Celle-ci a donc vu le jour en octobre 2019, appuyée par la région Nouvelle-Aquitaine et l'apport des fondateurs, à hauteur de 75 000 €. La coopérative compte aujourd'hui une soixantaine de sociétaires, et s'appuie sur une petite équipe de trois personnes, en plus des cofondateurs. Elle est accompagnée par l'URSCOP (Union Régionale des SCOP d'Aquitaine), qui envisage de lancer une campagne de financement participatif pour faciliter le démarrage de son activité de pompes funèbres et de celle de son laboratoire de recherche ; et même de faire appel au mécénat.

L'un des premiers buts de l'entreprise "girondine" d'apporter de la nouveauté dans une pratique sociale centrale : celle du deuil et des obsèques. Encore maintenant, que l'on soit croyant ou pas, c'est bien souvent la religion qui a le dernier mot quand il s'agit de passer de vie à trépas. Edileuza et Olivier Gallet tirent de cette contrainte culturelle un premier objectif: travailler à l'élaboration d'un rituel funéraire laïque.

# Penser aussi un traitement écologique du corps

Aujourd'hui, pour la société de Talence, le traitement écologique des corps peut s'imaginer en adoptant un jour des pratiques qui se développent à l'étranger sans être encore autorisées en France(1). Parmi celles-ci, on trouve l'aquamation, notamment au Canada, qui consiste à immerger les corps dans une solution d'eau et d'hydroxyde de sodium (soude caustique) que l'on fait bouillir. Cela détruit les chairs en gardant les os. Ces derniers sont ensuite réduits en poudre. Il y a aussi l'humusation, consistant à transformer le corps du défunt en compost. En France, on se heurterait actuellement à l'absence de statut juridique des particules issues de ce processus de dégradation naturel, entre autres.

# Élaborer un moment exceptionnel

Aujourd'hui, concrètement, la coopérative Syprès, c'est deux activités principales : un service funéraire centré sur l'humain et un programme de R&D (Recherche et Développement). Pour la première, c'est bien sûr celle classique de pompes funèbres, avec l'organisation

des obsègues, mais en mettant en avant la création de rituels funéraires uniques, et en invitant les familles à donner du sens, de la beauté, de la sensibilité dans le respect de la vie du défunt. La cérémonie individualisée est élaborée avec un(e) célébrant(e), chef d'orchestre d'un moment exceptionnel.

Pour conclure, notons que la deuxième concerne une plateforme de "Recherche-Innovation" souhaitant répondre à des besoins non ou mal satisfaits touchant la gestion de la mort. Elle est composée de cinq axes, qui sont la caractérisation du concept et l'identification des implications d'un changement de paradigme sur la mort pour les parties prenantes (démarche "living lab(3)"); la modélisation, les tests et expérimentations autour de l'appréhension de la mort et du deuil par les professionnels du secteur du soin et de la santé ; la création (test et expérimentation) de cérémonies rituelles ; la recherche de nouvelles approches et de nouveaux services pour la gestion de la mort dans les politiques publiques; et enfin, l'identification des indicateurs d'impact social et d'évaluation.

# II - La Coopérative Funéraire de Nantes

Elle a vu le jour en 2016, à l'initiative d'un collectif de citoyens convaincus qu'il était possible d'imaginer un service de pompes funèbres qui soit le reflet de leurs idéaux en matière de funérailles

# III - La Coopérative Funéraire de Rennes

Elle vient d'être inaugurée le 11 janvier 2020. C'est également un collectif de 16 citoyens ren-



Sabine Le Gonidec et Sophie Dronet, les co-fondatrices du projet de Nantes.

nais, auto-baptisés des "effervescents", qui en sont à l'origine, inspirés par notamment l'exemple nantais.



## Une alternative éthique dans le secteur funéraire



Il s'agit d'agences de pompes funèbres garantissant une gestion désintéressée par leur organisation en SCIC. Le pouvoir est exercé démocratiquement par l'assemblée des membres. Les propriétaires sont donc les personnes qui désirent utiliser les services funéraires des Coopératives en prévision de leur propre décès ou lors du décès d'un proche. Ce sont également les salariés ainsi que toute autre personne privée ou morale y ayant un intérêt. Dans le secteur du funéraire, c'est véritablement une approche





**DANS LE SECTEUR** DU FUNÉRAIRE, C'EST VÉRITABLEMENT **UNE APPROCHE INNOVANTE** EN FRANCE.



Inauguration de la CF de Rennes avec l'équipe des fondatrices.

innovante en France, avec des initiatives qui donnent du sens à l'organisation des obsèques, marquant une forte volonté de casser le modèle "traditionnel" des pompes funèbres.

# Pompes funèbres et centre de ressources et d'informations

Elles organisent les obsèques pour le compte de leurs sociétaires et de toutes les familles en deuil (démarches administratives, soins aux défunts, fournitures de cercueils en bois et en carton et autres accessoires funéraires, transport, travaux de marbrerie traditionnelle, marbrerie d'occasion et tombes végétalisées, etc.). C'est également un lieu de ressources pour permettre à tout un chacun d'anticiper et de prendre conscience

des enjeux de consommation en matière d'organisation d'obsèques.

# Leur ligne de conduite

Développer des "funérailles" démocratiques, solidaires, responsables, éthiques, écologiques...

# Un accompagnement sur mesure, solidaire et responsable

L'engagement des deux Coopératives Funéraires porte sur l'accompagnement tel que chacun est en droit d'attendre. Le professionnalisme des intervenants implique accueil, discrétion, disponibilité, respect des engagements pris. Cela passe par l'écoute attentive de chaque famille permettant de repérer les besoins d'information sur les démarches à effectuer ou les aides existantes ; les besoins d'accompagnement ou de soutien à la fin de vie et au deuil; les besoins de réflexion sur les rituels afin de donner du sens à ces événements.

Les conseillers funéraires sont les garants d'une démarche

d'information et d'accompagnement des familles à toutes les étapes de l'organisation des obsèques avant, pendant et après. Ils sont particulièrement attentifs à la dimension du temps nécessaire pour s'informer, faire des choix éclairés et vivre pleinement les rites funéraires. Car les funérailles, les rituels funéraires doivent être le reflet de la vie d'une personne : amours, passions, réalisations et toutes les particularités qui font de chacun un être unique voulant laisser une empreinte cohérente avec nos croyances, nos valeurs.

# Organisation de "Cafés mortels"

La Coopérative de Rennes organise régulièrement des "Cafés mortels" qui visent à échanger sur la question de la mort avec un intervenant (paysagiste, conteur, philosophe, religieux, réalisateur) de manière conviviale, dans un bistrot. Pour quoi faire? Pour permettre d'accéder à l'information en matière funéraire quand ça va bien, pour faire des choix en pleine conscience quand ça va moins bien. Et puis aussi parce que c'est un sujet qui concerne tout le monde et qui est vaste et passionnant.

# Axe de communication : "Se réapproprier la mort"

Tout un chacun est acteur de sa vie. C'est pourquoi ces Coopératives proposent d'être acteur de ses obsèques, de permettre à chacun de faire ses choix.

### Nota

(1) À ce jour, seuls deux modes d'obsèques sont autorisés par la loi en France : l'inhumation et la crémation.

(2) Le living lab est une méthodologie où citoyens, habitants, usagers sont considérés comme des acteurs clés des processus de recherche et d'innovation.

TOUT UN CHACUN EST
ACTEUR DE SA VIE.
C'EST POURQUOI
CES COOPÉRATIVES
PROPOSENT D'ÊTRE ACTEUR
DE SES OBSÈQUES,
DE PERMETTRE À CHACUN
DE FAIRE SES CHOIX.



# Protéger les intérêts des consommateurs : nécessité d'une réglementation renforcée

De l'obligation de diffusion dans les mairies des devis modèles en matière funéraire

Suite à une question du sénateur Jean-Pierre Sueur quant au non respect par certaines mairies de l'obligation de mettre en place la consultation de devis modèles et suivant la réponse apportée, un an après, par le ministère de la Cohésion des territoires, la FFC estime que ces devis modèles sont malheureusement "inapplicables" pour permettre une comparaison réelle des prestations et prix proposés.

# ■Les comparatifs sont impossibles

Ce dispositif manque de lisibilité malgré la volonté initiale d'ouvrir à plus de transparence. Cette mise à disposition éventuelle n'offre pas les garanties nécessaires et encore moins les explications utiles sur les éléments obligatoires liés aux obsèques. Les comparatifs sont impossibles : que met-on dans la catégorie "démarches administratives" ou encore derrière la mention "nombre de porteurs" ? Il faut donc se fier uniquement aux prestations dites obligatoires. Et, là encore, on peut difficilement comparer entre les prestations, selon la composition des produits : le prix des poignées obligatoires,

par exemple (quelle matière, quelle forme ?), parce que l'on ne choisit pas son cercueil comme l'on choisit des options sur une voiture.

La FFC avait donc proposé, dans son communiqué de presse d'octobre dernier, d'autres solutions pour que cette disposition n'ait plus lieu d'être. Si l'on considère que l'État doit prendre en charge ce "package minimum de funérailles" pour chacun, alors le critère du prix ne sera plus un obstacle pour des funérailles dignes.

# ■ Une réglementation renforcée pour protéger les consommateurs

D'une part l'arrêté du 14 janvier 1999 relatif à l'information du consommateur sur les prix des prestations funéraires prévoit des obligations renforcées pour les professionnels du secteur funéraire.

D'autre part, il y a l'arrêté du 23 août 2010, portant définition du modèle de devis applicable aux prestations fournies par les opérateurs funéraires, quand bien même ce modèle de devis doit être revu, comme mentionné ci-dessus.

# ■ Les opérateurs de pompes funèbres doivent :

- préciser au consommateur, dans une documentation générale constamment présentée à sa vue et consultable, les prestations qui ont un caractère obligatoire et les prix et conditions de vente de chaque prestation et fourniture;
- -établir un devis selon un modèle type qui fait apparaître le prix TTC de chaque fourniture ou prestation en indiquant son caractère obligatoire ou non et les montants nets (remises déduites) des prestations et fournitures effectuées par chaque entreprise tierce désignée par le client ( redevance, vacation ...);
- réaliser un bon de commande distinct du devis et conforme au devis signé par la famille;
- prévoir un étiquetage portant sur le prix et la composition des cercueils et de leurs composantes obligatoires et facultatives (emblème religieux, capiton...) lorsque les cercueils sont présentés à la vue du public.



... ÉTABLIR UN DEVIS
SELON UN MODÈLE TYPE
QUI FAIT APPARAÎTRE
LE PRIX TTC DE CHAQUE
FOURNITURE OU
PRESTATION EN INDIQUANT
SON CARACTÈRE
OBLIGATOIRE OU NON ET
LES MONTANTS NETS...



# Citoyenne, indépendante, désintéressée

Fédération Française de Crémation - 50, rue Rodier- BP 411-09 - 75423 PARIS CEDEX 09
Tél.: 01 45 26 33 07- mail: secretariat@cremation-ffc.fr

# Frédéric Cuvillier,

# maire de Boulogne-sur-Mer et président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Maire de Boulogne-sur-Mer de 2002 à 2012 et, depuis juin 2014, ancien ministre sous les gouvernements Ayrault et Valls, Frédéric Cuvillier se veut, de fait, un partisan on ne peut plus engagé du service public. Fort de ses convictions, il est, en 2011, à l'origine de la création de la SEM Prestations Funéraires Intercommunales du Boulonnais. Par la suite, bien conscient de la pratique croissante de la crémation sur son territoire, il fait de la construction d'un crématorium une priorité. Ainsi, c'est en février 2013, avec le soutien de la CAB, de l'État et du Conseil général du Pas-de-Calais ainsi que l'accompagnement et les précieuses indications de l'Association Crématiste locale, que le crématorium "Le Rivage" voit le jour. Rencontre...



Frédéric Cuvillier, président de la CAB.



Christian Baly, président des PFI du Boulonnais.

**Crémation Magazine :** Monsieur Cuvillier, rares sont les élus dont l'intérêt pour des sujets relatifs au funéraire, en général, et à la crémation, en particulier, est aussi évident. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cet intérêt ainsi que les motivations qui vous ont conduit à créer les PFI du Boulonnais, dans un premier temps, puis le crématorium "Le Rivage", dans un second temps ?

Frédéric Cuvillier: La création du crématorium sur notre territoire a été une de mes priorités depuis 2008. Ce projet, devenu réalité en 2013, offre aux familles un équipement de qualité permettant, par l'expression des rites funéraires, de rendre aux défunts et à leurs proches des hommages pratiqués avec la meilleure dignité.

Le crématorium "Le Rivage" a pallié l'absence d'offre de service de crémation de proximité sur la façade ouest du Pas-de-Calais. Le service public funéraire a ainsi trouvé toute sa place sur le territoire, et force est de constater que "Le Rivage" fait aujourd'hui référence sur la qualité de l'accompagnement.

**CM**: Architecturalement, "Le Rivage" est un projet magnifique. Quelles étaient vos attentes en la matière?

FC: Le crématorium "Le Rivage" présente une architecture contemporaine qui dégage avec force un caractère à la fois solennel et réconfortant. Les agencements intérieurs ont été particulièrement étudiés afin d'offrir des conditions d'accueil dignes et confortables pour les familles en deuil et les usagers. Ce lieu chargé de symbolisme, doté de deux salles omnicultes, permet l'expression des rites funéraires, dans la meilleure dignité possible, quelles que soient les convictions religieuses et philosophiques des familles.

Le nom "Le Rivage" fait également écho à notre territoire maritime et aux interprétations symboliques qui peuvent s'y attacher. **CM**: Seule ombre au tableau... Vous avez, en début d'exploitation, rencontré quelques avaries. Si vous voulez bien aborder le sujet, les informations que vous apporterez à nos lecteurs pourraient s'avérer plus que précieuses pour de futurs projets...

**FC**: Le premier appareil de crémation a très vite montré des faiblesses, souffrait d'usure prématurée et anormale des briques réfractaires. Le crematorium a dû faire face à plusieurs arrêts techniques inopinés, et les équipes ont trouvé au pied levé des solutions pour les familles des défunts. Aujourd'hui, une nouvelle ligne est en fonctionnement et apporte toute satisfaction.

**CM**: Nombreux sont les instances et autres organismes qui ont soutenu le projet du crématorium. Pouvez-vous nous en dire quelques mots et, plus précisément, quel rôle a tenu l'Association Crématiste (AC) locale dans le montage du dossier?

**FC**: La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) a fait appel à l'expertise des professionnels funéraires publics, réunis au sein de l'UPFP (Union du Pôle Funéraire Public), dont l'expérience, les innovations

LE CRÉMATORIUM
"LE RIVAGE" PRÉSENTE
UNE ARCHITECTURE
CONTEMPORAINE
QUI DÉGAGE AVEC FORCE
UN CARACTÈRE
À LA FOIS SOLENNEL
ET RÉCONFORTANT.



Espace d'attente.

et la haute qualité de service leur ont permis d'obtenir de multiples certifications institutionnelles et la reconnaissance du public de leur territoire. Les AC locales et la FFC (Fédération Française de Crémation) ont également été d'une aide précieuse pour la détermination de ce projet.

**CM**: Sur le terrain, quelle est la nature de vos relations avec votre nouveau directeur général, Nicolas Wyn, ainsi qu'avec l'équipe d'exploitation?

FC: Nous entretenons de très bonnes relations avec Nicolas Wyn, directeur de la SEM PFI du Boulonnais, exploitant en DSP le crématorium. Les échanges avec les services de l'agglomération sont réguliers et constructifs, Il peut compter sur une équipe composée d'un responsable et de maîtres de cérémonie d'une grande qualité humaine.

**CM**: Nous venons de traverser une crise sanitaire sans précédent... Comment cela s'est-il répercuté sur l'accompagnement des familles, ainsi que les différentes procédures ?

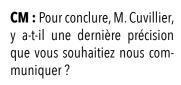
**FC**: La crise sanitaire que nous avons traversée nous a tous touchés. Les équipes du créma-

torium ont dû dans l'urgence prendre des décisions, pas toujours faciles. Telles que de devoir se limiter au strict cercle familial lors des recueillements, appliquer des mesures de distanciation, des protocoles de nettoyage très réguliers, entre deux cérémonies.

Avec Christian Baly, président des PFI du Boulonnais, nous n'avons jamais envisagé de fermer l'accès aux salles de cérémonies. La continuité du service public était la priorité.

**CM**: Aujourd'hui, comment se porte "Le Rivage", et avez-vous des projets pour ce dernier?

**FC**: L'augmentation constante du nombre de crémations depuis 2013 montre l'intérêt des familles pour cet équipement, qui est reconnu unanimement pour sa très grande qualité de service. Le crématorium a réalisé en 2019 1 350 opérations de crémation. Les retours de satisfaction des usagers montrent un taux de 98,9 %. Les principaux éléments de satisfaction sont le respect des volontés du défunt et de ses proches, l'assistance du maître de cérémonie.



FC: L'épreuve d'une famille face à la perte d'un être cher ne doit pas s'accompagner d'autres difficultés, qu'elles soient financières ou organisationnelles. La CAB et les PFI ont décidé de répercuter une partie des excédents par une baisse des redevances de crémation afin de proposer aux familles une diminution de ses tarifs.

LA CAB ET LES PFI
ONT DÉCIDÉ DE RÉPERCUTER
UNE PARTIE DES EXCÉDENTS
PAR UNE BAISSE
DES REDEVANCES
DE CRÉMATION AFIN
DE PROPOSER
AUX FAMILLES
UNE DIMINUTION
DE SES TARIFS.

Steve La Richarderie

La salle de cérémonie La Bassurelle.



# Boulogne-sur-Mer : Nicolas Wyn, directeur général des PFI du Boulonnais et du crématorium Le Rivage

Géré par les Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) du Boulonnais, le crématorium Le Rivage – existant depuis maintenant 7 ans - s'est équipé récemment d'un nouvel équipement de crémation et a passé sans ombrage les mois les plus durs de la pandémie dans une zone peu impactée par les décès dus au Covid-19. C'est l'occasion d'une redécouverte de cet établissement en compagnie de Nicolas Wyn, son directeur général.

LE PREMIER ÉVÉNEMENT NOTABLE A ÉTÉ LA MISE **EN SERVICE DE LA NOUVELLE LIGNE** DE CRÉMATION FT [...], **POUR LAQUELLE NOUS** AVONS SIGNÉ UN CONTRAT **DE MAINTENANCE...** 

Crémation magazine : En préambule, pouvez-vous nous faire une rapide présentation du crématorium Le Rivage, ouvert en février 2013?

Nicolas Wyn: Bien sûr. Tout d'abord, celui-ci est géré depuis son ouverture en Délégation de Service Public (DSP) par les PFI du Boulonnais, dont le président est Christian Baly depuis août 2013. Il y avait un réel besoin sur le secteur, et, très rapidement, fut reconnue une qualité de service répondant bien aux attentes des familles, en s'adaptant notamment à leur niveau d'exigence, quelles que soient leurs convictions religieuses ou laïgues ; avec une réelle personnalisation des cérémonies d'hommage au

D'un point de vue plus technique, nous disposons d'un bâtiment de 1 400 m<sup>2</sup> comportant de larges espaces. Nous avons deux salles de cérémonie

de 40 et 200 places assises, une salle de remise d'urne et de préparation de la cérémonie. Le crématorium bénéficie d'une architecture moderne et sobre, aux lignes claires et épurées, et le site cinéraire environnant est de 3 hectares.

En 2019, Le Rivage a réalisé 1 350 opérations de crémation. Nous proposons des créneaux du lundi au samedi, en fonction des besoins.

CM : Depuis plus d'un an maintenant, vous êtes directeur général des PFI du Boulonnais et du crématorium. Pouvezvous nous donner votre sentiment sur cette première année écoulée, riche en événements avec l'installation d'un nouveau four peu de temps après votre arrivée, et bien sûr la crise sanitaire déclarée en début de cette d'année?

**NW**: Ce fut effectivement une année riche. Le premier événe-



Nicolas Wyn.

ment notable a été la mise en service de la nouvelle ligne de crémation FT (Facultatieve Technologies), en février 2019, pour laquelle nous avons signé un contrat de maintenance nous assurant un appareil en état de fonctionnement optimal à tout instant. Pour l'aspect technique, cet appareil est équipé de briques réfractaires Long Life. Celles-ci ont une durée de vie supérieure, des performances techniques améliorées et une consommation d'énergie optimisée.

La crise sanitaire de ce début d'année a été le deuxième point marquant, et celle-ci va indéniablement transformer notre métier d'accompagnement. De nouveaux dispositifs vont être proposés aux familles en deuil. Notre priorité a été de continuer à les accompagner le mieux possible et d'assurer les céré-



monies en tenant compte des règles élémentaires de sécurité. De ce point de vue-là, le soutien porté par les élus locaux et les communications régulières de l'UPFP (Union du Pôle Funéraire Public) ont montré l'intérêt porté au funéraire public, d'autant plus pendant cette période exceptionnelle et difficile.

**CM**: Concernant la pandémie, celle-ci a-t-elle généré un accroissement notable de l'activité du crématorium Le Rivage?

**NW**: Nous avons accompagné plusieurs familles dont un proche est décédé du Covid-19, mais notre littoral n'a pas été particulièrement touché.

**CM**: Quelles mesures particulières avez-vous dû prendre, et avez-vous été obligé d'adapter votre organisation générale, tant du point de vue technique que du travail avec vos équipes?

NW: Dans ces mois troublés que nous venons de traverser, il était indispensable de maintenir les cérémonies d'hommage aux défunts. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour garantir la continuité du service public en toute sécurité pour les familles ainsi que pour les équipes, dans le respect des consignes gouvernementales et des règles sanitaires. Les locaux ont été aménagés pour accueillir 20 personnes en respectant les distanciations nécessaires. Les cérémonies ont été adaptées et nous proposions la possibilité de les filmer avec une diffusion en direct sur un serveur sécurisé, et cela gratuitement. Aujourd'hui, les dispositions restent de mise, mais nous pouvons accueillir - de manière sécurisée - 80 personnes dans notre grande salle des hommages.

**CM**: Pensez-vous que l'ouverture récente d'un deuxième établissement (privé) dans votre secteur géographique peut avoir un effet négatif sur votre activité, ou, pourquoi pas, positif en créant une dynamique et une forme de synergie sachant que la crémation continue de croître en France?

**NW**: La région des Hautsde-France est la troisième en nombre de crématoriums. L'offre proposée aux familles des défunts est aujourd'hui satisfaisante. Néanmoins, nous déplorons qu'il n'y ait toujours pas de schéma directeur quant à l'implantation des crématoriums, comme cela existe pour d'autres secteurs. L'arrivée d'un nouvel équipement va impacter notre activité, mais permettra aux familles d'avoir le libre choix.

**CM**: La vie normale reprenant petit à petit ses droits, quels événements, manifestations (journées portes ouvertes, journée du souvenir, etc.), nouveaux aménagements envisagez-vous pour 2020?

**NW**: Pour 2020, nous savons que les futures manifestations dépendront évidemment de l'évolution de l'état sanitaire de notre pays. La cérémonie du souvenir 2020 est envisagée. Il reste à en dessiner les contours. De nouveaux aménagements sont prévus pour améliorer le confort des usagers du crématorium, tels que le développement et l'amélioration pay-



Salle de cérémonie l'Ophélie.

sagère du site cinéraire, ainsi que des espaces de convivialité destinés aux familles pour des retrouvailles ou des moments d'échanges après la cérémonie...

**CM**: Enfin, si vous en êtes d'accord, et sachant que vous êtes un pôle central dans le tissu relationnel, social, intercommunal, pourriez-vous nous parler des relations et des échanges que vous entretenez avec le milieu associatif... crématiste?

NW: Nous sommes en contact avec plusieurs associations locales. Aujourd'hui, il n'y a pas encore de comité d'éthique, ou d'autres instances du même ordre mises en place au sein du crématorium Le Rivage, mais cela est tout à fait envisageable. Nous restons à l'écoute de toutes les propositions, et disponibles pour de futures collaborations avec les différentes structures associatives.

NOUS AVONS PRIS TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR GARANTIR LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC EN TOUTE SÉCURITÉ POUR LES FAMILLES AINSI OUE POUR LES ÉQUIPES...



# Nord/Pas-de-Calais, une tradition humaniste séculaire

Nous avons tous en mémoire le film de Dany Boon "Bienvenue chez les Ch'tis". Une belle image humaniste et solidaire qui n'est cependant pas une fiction divertissante, mais bien une réalité, à l'image du mouvement crématiste du Littoral Nord-Calaisis présidé par Bertrand Gilliot, délégué régional titulaire de la région Grand Nord à la Fédération Française de Crémation. Entretien...

L'IMPLANTATION PUIS
LA PROGRESSION
DE L'IDÉAL CRÉMATISTE
SUR LA CÔTE BOULONNAISE
SE SONT RÉALISÉES GRÂCE
AU COMBAT MILITANT
DE PRÉCURSEURS.

**Crémation Magazine :** La crémation et le Nord sont indissociables et ce faisant vous exprimez une capacité de rassemblement qui fait école ?

Bertrand Gilliot: En effet, le crématorium "Le Rivage", se situant sur le territoire de Saint-Martin-lès-Boulogne, intéresse notamment les adhérents de deux Associations fédérées, celle du Pas-de-Calais sous la houlette de notre amie Lydie Peru au siège d'Arras, et celle du Littoral Nord-Calaisis que je préside depuis Dunkerque.

L'implantation puis la progression de l'idéal crématiste sur la côte boulonnaise se sont réalisées grâce au combat militant de précurseurs, au premier rang desquels il faut saluer la mémoire de notre inoxydable pionnier Pierre Lobez, parti en février dernier. Artisan sincère et enjoué, ce dernier a su amener les élus locaux à s'intéresser à notre mode de funérailles jusqu'à l'édification de cet équipement de qualité géré dans l'intérêt de la chose publique, essentielle à la garantie d'une prestation respectueuse accessible à tous.

**CM :** Quelles sont vos relations avec le gestionnaire de l'équipement ?

**BG**: Les relations que nous entretenons avec le gestion-

naire de cet équipement sont basées sur une écoute et un respect réciproques. La configuration même de l'équipement, les matériaux qui le constituent, comme le professionnalisme de l'équipe dédiée appellent une sérénité, une quiétude indissociable de la transition, du passage vers l'après.

Une volonté politique remarquable que nous continuerons d'attribuer au président Frédéric Cuvillier, à la tête de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, attaché aux valeurs que nous défendons, tels la laïcité, le respect et la dignité dus à la personne. L'intégration physique du bâtiment dans son environnement ne doit pas faire oublier qu'il est probablement l'un des plus intéressants du territoire, et le choix des crématistes, même géographiquement éloignés, pour ce lieu en atteste.

**CM**: Du fait de la multiplication des équipements dans votre région, n'y a-t-il pas un risque en termes de gestion pour les crématoriums?

**BG**: Les Associations, et à travers elles la Fédération Française de Crémation, sont fondamentalement attachées à l'instauration et à l'animation de comités d'éthique auprès de chaque équipement crématiste. Les administrateurs locaux sont disposés à intégrer bénévolement



Bertrand Gilliot.

NOUS SOLLICITONS TOUJOURS
LA CRÉATION DE SCHÉMAS
RÉGIONAUX POUR
L'IMPLANTATION
DES CRÉMATORIUMS.

ces instances consultatives et à y faire valoir nos points de vue, notre philosophie de l'humain.

De la même façon, nous sollicitons toujours la création de schémas régionaux pour l'implantation des crématoriums. Nous estimons regrettable la proximité absolue de deux équipements alors que d'autres secteurs en sont dépourvus et que cette déficience zonale en structures adaptées contrarie l'essor d'une crémation pourtant appelée de plus en plus fréquemment par le vœu des défunts, notamment ceux soucieux de laisser aux générations montantes un environnement préservé.

Jérôme Maniaque

... À L'INSTAURATION
ET À L'ANIMATION
DE COMITÉS D'ÉTHIQUE
AUPRÈS DE CHAQUE
ÉQUIPEMENT CRÉMATISTE.

# Formons la chaîne d'union

À l'aube d'une retraite bien méritée se profile néanmoins une inquiétude bien légitime. En effet, après une vie professionnelle intense, la non-activité se révèle souvent porteuse d'effets secondaires néfastes. Mélancolie, neurasthénie, troubles dépressifs, ennui, la retraite a parfois un coût indésirable non négligeable. Comment ne pas tomber dans le piège et s'investir dans une autre forme de rapports humains, c'est bien le but du projet associatif, une activité sur mesure pour les "renards argentés"... Éléments de langage.

C'est un fait, on a coutume de dire que les retraités sont des gens très occupés, et pas seulement par leurs petits-enfants. Renouer avec une vie sociale, se sentir utile à quelque chose, exister et transmettre non seulement une générosité humaniste mais une accumulation de savoir et de sagesse, la retraite a du bon. Certes, après une courte période passée à apprécier le fait de se lever plus tard que d'habitude, de traîner entre son canapé et sa chaise longue, vient le temps de se remettre en cause.

En général, votre conjointe est la première à vous tirer les oreilles, et à vous faire prendre conscience qu'une activité vaut bien mieux qu'une journée devant la télé. Sexiste, moi ? Jamais. Il faut bien avouer que la gent masculine doit se sentir visée à juste titre, leurs épouses étant plus organisées et fonctionnant sur le mode hyperactif depuis des décennies. Trêve de plaisanteries, passons aux choses sérieuses.

# ■ S'occuper, d'accord, mais que faire?

Chaque commune édite en général un bulletin ou livret d'information faisant le recensement des associations du territoire. Du tai-chi à la danse de salon, il y en a pour tous les goûts. Cependant, les vôtres sont peut-être particuliers. Par le passé, vous avez développé un intérêt certain pour les échanges

sur de nombreux sujets, notamment les conditions de travail, la vie sociale et politique, les projets communaux, la santé et l'éducation... Autant de sujets d'intérêt sur lesquels vous aimez débattre, mais également recueillir des avis parfois contradictoires aux vôtres.

De ce point de vue, la danse de salon, certes agréable, ne rentre pas nécessairement dans vos priorités du moment. Il reste quelque chose que vous souhaitez exprimer, ce sentiment profond qui vous anime depuis toujours et que longtemps vous avez laissé enfoui au fond de vous, simplement parce que le contexte n'était pas au rendezvous, ou parce que votre travail prenait toute la place. Ce sentiment porte un nom. L'humanisme. Vous aimez les gens, malgré les différences sociales ou culturelles, confessionnelles ou politiques, vous restez ouvert au dialogue et au partage et, surtout, une bonne discussion vous apporte autant de réconfort et d'espoir dans la vie que vous pouviez en avoir lors de vos vingt ans où tout vous semblait possible.

■ Un déclic part souvent d'une rencontre

C'est souvent comme ça, un ami vous parle d'une association dans laquelle il est actif. Vous le connaissez bien, vous avez confiance en lui. "Tu devrais VOUS AIMEZ LES GENS, MALGRÉ LES DIFFÉRENCES SOCIALES OU CULTURELLES, CONFESSIONNELLES OU POLITIQUES, VOUS RESTEZ OUVERT AU DIALOGUE ET AU PARTAGE.



# ACTIFS, RETRAITÉS OU ÉTUDIANTS : DES BÉNÉVOLES AUX PROFILS VARIÉS.

Cette richesse nous permet de constituer le bon binôme, en tenant compte des besoins de l'enfant et des envies du bénévole. Tous sont animés par la même envie de transmettre et d'agir concrètement pour l'égalité des chances. Etudiants
14 %

Actifs
53 %

Retraités
33 %

65% sont des femmes 44% ont moins de 40 ans 80% ont un niveau d'études supérieur ou égal à Bac+3

Source: entraidescolaireamicale.org

REJOINDRE LE MOUVEMENT
CRÉMATISTE EST
UNE SYNTHÈSE
DE VOS ATTENTES : LIBERTÉ
DE PENSER, LIBERTÉ
D'ASSOCIATION, ÉTHIQUE
CITOYENNE, RESPECT
DES AUTRES
ET DE SOI-MÊME.

venir à l'une de nos réunions. tu te feras une idée, tu verras ce sont des gens sympas, des gens comme nous." Bien évidemment, vous venez de mettre le doigt dans l'engrenage. La suite, vous la connaissez. D'une réunion, vous passez rapidement à la seconde, puis à la troisième, et enfin vous adhérez pour quelques euros. Le plus important est que vous venez de rejoindre un groupe de femmes et d'hommes épris de liberté et dont le but est de se rendre utiles de facon bénévole, simplement "parce qu'il faut bien que quelqu'un le fasse".

### VOUS N'AVEZ QU'UN SEUL REGRET, NE PAS AVOIR ADHÉRÉ PLUS TÔT.

Cet engagement progressif vous a permis de réfléchir profondément sur vos motivations, ainsi que sur la tonalité que vous souhaitez donner à votre adhésion. En effet, vous ne souhaitez pas être une girouette, et pour vous, la parole donnée a une valeur réelle. Rejoindre le mouvement crématiste est une synthèse de vos attentes : liberté de penser, liberté d'association, éthique citoyenne, respect des autres et de soi-même, maintien des acquis sociaux, législatifs et

réglementaires relatifs aux funérailles, laïcité républicaine, tolérance et ouverture d'esprit, refus des dogmes... Vous n'avez qu'un seul regret, ne pas avoir adhéré plus tôt.

# ■ Naissance d'une grande idée

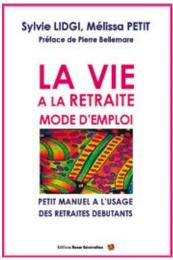
Dans son histoire du monde associatif français, Simon Cottin-Marx précise : "Le 1er juillet 1901, Pierre Waldeck-Rousseau, alors président du Conseil de la Ille République, faisait adopter la loi "relative au contrat d'association". Cette loi, aujourd'hui communément appelée "loi 1901", fonde le droit d'association. Elle ouvre le droit aux citoyens de s'associer sans autorisation préalable.

Loi de liberté, qui sera plus tard érigée en principe à valeur constitutionnelle, elle met fin au régime restrictif et d'interdiction préventive de la loi Le Chapelier. Elle fonde le droit d'association sur des principes républicains issus de la Révolution française de 1789 : primauté de l'individu, de ses droits et de sa liberté, liberté d'adhérer ou de sortir d'une association, égalité des membres d'une association, administration de l'association par libre délibération de ses membres. Il aura fallu attendre plus d'un siècle après la Révolution française pour qu'existe le droit d'association.

L'ASSOCIATION RESTE UN REMPART SOLIDE ET PÉRENNE AU SERVICE DU PLUS GRAND NOMBRE. L'ÉVOLUTION DE LA CRÉMATION CES TRENTE DERNIÈRES ANNÉES EN TÉMOIGNE.







Bien avant cette loi, des groupements professionnels existaient, les Compagnons par exemple, des confréries religieuses, ou, plus proche de nous, les associations de secours mutuel. Ces groupements agissaient de façon thématique selon leurs centres d'intérêt. La loi de 1901 est venue institutionnaliser cette volonté ancrée au plus profond de notre nation, celle d'agir enfin en toute liberté de conscience et dans un cadre républicain.

# ■ La liberté ne s'use que si on ne s'en sert pas

"L'homme ne peut rien faire en bien ou en mal qu'en s'associant. Il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression ni d'outils plus merveilleux pour les grandes œuvres." Cette citation de Waldeck-Rousseau est une déclaration d'amour à la liberté d'association, une liberté qui, bien qu'acquise et reconnue par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme en 1950 et en 1948 par l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, est un acquis qu'il faut préserver. Le meilleur moyen de le faire est de s'investir à titre individuel dans le collectif associatif, et de contribuer à sa mesure au rayonnement de ses actions d'intérêt général.

Oui, il s'agit bien de l'intérêt général et du bien commun que d'apporter bénévolement son temps, son énergie et ses compétences pour faire progresser les idéaux généreux propagés par le mouvement crématiste. Malgré le fort développement de l'individualisme au sein de notre société contemporaine, l'association reste un rempart solide et pérenne au service du plus grand nombre. L'évolution de la crémation ces trente dernières années en témoigne.

EN EFFET, L'ÉTHIQUE EST INDISSOCIABLE DES MOYENS, ET C'EST SUR CE PLAN QUE LE MOUVEMENT CRÉMATISTE S'AFFIRME UNE FOIS DE PLUS.

# ■ Une cause noble et d'intérêt général

Si la crémation est un combat qui semble gagné ne serait-ce que par la multiplication des équipements, il faut constater que c'est une "fausse bonne idée". En effet, l'éthique est indissociable des moyens, et c'est sur ce plan que le mouvement crématiste s'affirme une fois de plus avec détermination et sagesse. Plus que jamais, nos forces vives se doivent de se renouveler, et de reprendre force et vigueur. Les combats sont toujours devant nous. Ils ont pour nom l'intolérance, le fanatisme, le mercantilisme, la pensée unique qui tend à uniformiser notre société tout entière.

### LA SEULE CHOSE QUI PERMET AU MAL DE TRIOMPHER EST L'INACTION DES HOMMES DE BIEN.

Par son action et sa force de proposition, son bénévolat et ses réelles compétences, le mouvement crématiste réaffirme sa présence et sa pertinence, et fait appel à vous pour contribuer à l'édification d'un monde plus juste, plus sage, plus éclairé. Rejoindre un mouvement tel le nôtre signifie ne pas repousser à demain ce qui doit être fait aujourd'hui. "La seule chose qui permet au mal de triompher est . l'inaction des hommes de bien." Cette citation célèbre résume bien le choix qui s'offre à vous. Laisser-faire ou action.

Reformer la chaîne d'union devient alors essentiel, et c'est par la conjugaison de nos différentes énergies que nous serons en mesure de transmettre aux générations à venir la force, la sagesse et la beauté d'un noble et éternel idéal qui a pour nom : liberté.

Jérôme Maniaque

# Le politique et les rites funéraires Quel impact sur les proches ?

Dans le contexte de la pandémie Covid-19, l'ensemble de la population a été contraint de s'adapter au confinement, modifiant ainsi les habitudes de vie. Il en est de même dans le domaine funéraire, où la réglementation a été adaptée. En effet, cette pandémie a mis à mal les rites pour tous les défunts durant cette période d'urgence sanitaire.

LE XIX<sup>E</sup> SIÈCLE MARQUE UN TOURNANT DANS L'HISTOIRE DU FUNÉRAIRE EN FRANCE.

### ■ Les rites dans l'histoire

Au cours de l'histoire, le politique, par le biais de la réglementation, a souvent modifié les rites funéraires. Ceux-ci varient en fonction des cultures et des religions, ainsi que des évolutions de la société. Patrick Baudry<sup>(1)</sup> écrit : "Il n'existe pas de société sans rites funéraires. Son universalité est sans doute l'un des premiers traits caractéristiques. Aucune société ne se débarrasse du corps mort comme s'il n'avait, dès lors qu'il ne vit plus, aucune importance."

Les plus anciennes traces de ritualité funéraire retrou-

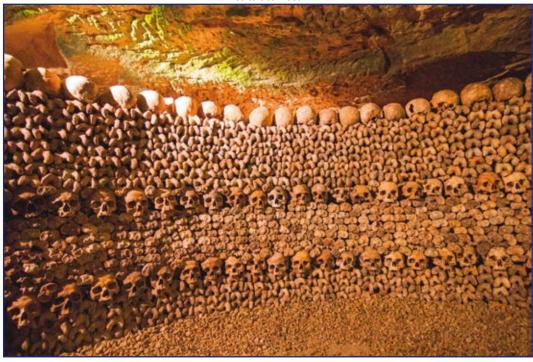
remontent à moins 350 000 ans sur le site de Sima de los Huesos en Espagne. Selon les cultures, les pratiques et les rituels sont différents: inhumation, crémation, offrande du corps à la nature. En France, la crémation, qui avait cours depuis l'Antiquité, a été totalement interdite par Charlemagne, en 789. Au fil du temps, l'Église, qui était l'unique organisatrice des funérailles, a laissé peu à peu la place au pouvoir civil. Le cimetière, possession du clergé, s'est établi progressivement autour des églises dans les villes.

Louis XIV exige, en 1695, que les cimetières soient clos et

qu'un pouvoir de police soit en partie accordé à la société civile. En 1765, le roi impose que les cimetières soient construits en dehors des villes, car, bénéficiant du droit d'asile, ils deviennent progressivement des lieux de rencontres sociales, d'affaires. Des foires y sont organisées, s'y retrouvent des jongleurs, des danseurs, des écrivains publics, des prostituées...

Cependant, il faut attendre 1780 et le scandale du cimetière des Innocents à Paris, dont les murs se sont effondrés, déversant les cadavres en pleine décomposition dans les caves et les entresols des

Les catacombes.

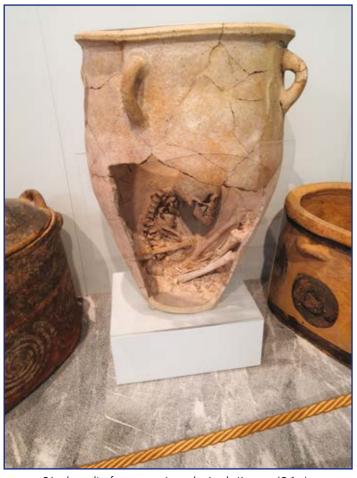


immeubles avoisinants, pour que les prescriptions soient prises en compte. Les catacombes sont aménagées en 1785, pour accueillir les ossements exhumés. En 1789, les biens du clergé étant confisqués, les cimetières deviennent alors propriété de l'État, et accueillent les citoyens sans distinction de religion.

Plus tard, Napoléon interdit l'inhumation dans les églises, et les communes sont tenues de créer autant de prairies confessionnelles que de religions sur le territoire. La législation permet d'acquérir des concessions, des caveaux et impose les inhumations en fosses séparées. Ces pratiques vont progressivement favoriser l'émergence d'une nouvelle sensibilité des familles vis-à-vis des défunts. Le XIX<sup>e</sup> siècle marque un tournant dans l'histoire du funéraire en France.

En 1881, le cimetière devient un lieu neutre, l'extension ou la création de cimetières confessionnels est interdite. Napoléon III décide que les indigents seront enterrés dans des fosses individuelles. C'est en 1887 que la loi sur la liberté des funérailles est promulguée. Il est alors permis d'organiser ses propres funérailles, qu'elles soient civiles ou religieuses. La crémation est de nouveau autorisée, et la première association crématiste est créée à Paris.

Aux XIXe et XXe siècles, le faste funéraire marque le statut social : familles en grand deuil, tentures et chapelles ardentes au domicile du défunt, corbillards décorés, maîtres de cérémonie... Cette magnificence, réservée aux populations aisées, souligne les diffé-



Sépulture d'enfant retrouvée sur le site de Knossos (Crête) – Musée archéologique Héraklion.

rences de traitement de la mort selon les catégories sociales. Fin 1904, la loi confie l'organisation des funérailles aux communes, à titre public payant, sauf pour les indigents.

Le XX<sup>e</sup> siècle est marqué, notamment, par la loi de 1905 sur la laïcité, qui confirmera la neutralité des cimetières. En 1963, avec Vatican II, l'Église catholique permet la crémation. Et c'est à partir de 1976 que la crémation va se développer. Des circulaires de 1975 et de 1991 préconisent la création de carrés confessionnels. Avec la loi de 1993, qui instaure le principe de la libre concurrence, l'activité funéraire devient commerciale. Les opérateurs funéraires vont se spécialiser dans les soins de conservation. Ils vont implanter des chambres funéraires et, avec les communes, investir dans les crématoriums.

Ces nouvelles pratiques associées au recul du religieux marquent des changements dans les rites funéraires. En 2008, l'évolution de la réglementation est importante. Le 19 février, une circulaire de la ministre de l'Intérieur précise, qu'en application du décret n° 328 du 12 mars 2007, et sauf avis contraire à la volonté du défunt concernant l'inhumation de l'urne dans une propriété privée ou dispersion des cendres en pleine nature, la destination des cendres est le cimetière ou le site cinéraire de la commune. Le 19 décembre, la loi n°2008-1350 confirme le respect dû au corps humain, en incluant dans son article C'EST EN 1887 QUE LA LOI SUR LA LIBERTÉ DES FUNÉRAILLES EST PROMULGUÉE. [...] LA CRÉMATION EST DE NOUVEAU AUTORISÉE, ET LA PREMIÈRE ASSOCIATION CRÉMATISTE EST CRÉÉE À PARIS.

.. C'EST À PARTIR DE 1976 QUE LA CRÉMATION VA SE DÉVELOPPER. LES RITUELS SONT LIÉS
À LA SOCIÉTÉ
ET À DES NORMES
TOUJOURS ÉVOLUTIVES.
ILS MARQUENT
LA SÉPARATION,
MAIS NE SIGNIFIENT PAS
L'OUBLI.

11 un additif à l'article 16-1-1 du Code civil : "Le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort. Les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect, dignité et décence". Cette loi décrit aussi les obligations des communes relatives aux modes et lieux de sépultures : crémations, inhumations dans le cimetière communal, en terrain commun, en concession, en ossuaire. Elle supprime les zones confessionnelles, de même que les signes religieux, ailleurs que sur les tombes. La possibilité existante d'inhumation (d'un cercueil ou d'une urne) dans une propriété privée reste soumise à conditions et à autorisation préfectorale.

# ■ Pendant la pandémie

Avec la pandémie Covid-19, des modifications temporaires de la réglementation des pratiques funéraires sont édictées. Pour limiter les contaminations, des changements interviennent pour les patients atteints du Covid-19 : dès l'entrée en milieu hospitalier, ils sont isolés, et, au moment du décès, les toilettes mortuaires sont supprimées. Dans un premier temps, les familles ne peuvent pas revoir le défunt, puis, dans un second temps, la possibilité de voir brièvement leur visage est autorisée. Les mises en bière ont lieu très rapidement après la survenue du décès.

On permet aux familles de se recueillir rapidement devant le cercueil. Et à quel prix parfois... Pour les morts liées au Covid-19, face aux vives réactions, le Premier ministre, après avoir interdit les cérémonies mortuaires, les a autorisées avec des restrictions. Pendant la période d'urgence sanitaire, les

cérémonies, lorsqu'elles ont eu lieu, ont été bouleversées pour tous les défunts, quelle que soit la cause du décès. Leur durée a été raccourcie, la présence de la famille autorisée dans la limite maximale de 20 personnes devant se tenir a minima à un mètre les unes des autres.

# ■ La dimension sociale des rites

Depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la loi est intervenue de plus en plus fréquemment dans les pratiques funéraires, et, alliée aux évolutions sociétales, a induit des modifications de ritualité. Ces changements n'ont pas été sans conséquences sur le travail de deuil des proches. La mort est une étape de la vie, mais elle est toujours difficile à accepter. Les rites funéraires ont une dimension sociale dont la première est de prendre acte de la disparition de l'autre, d'éviter le déni. Ils aident à parer à l'angoisse, à atténuer la souffrance et le choc émotionnel. Ils favorisent l'expression des différentes émotions et permettent à chacun de retrouver une place. Les proches accompagnent le défunt au crématorium ou au cimetière, vers le lieu de mémoire qui porte témoignage de son existence. Les rituels sont liés à la société et à des normes toujours évolutives. Ils marquent la séparation, mais ne signifient pas l'oubli.

### ■ Et le deuil?

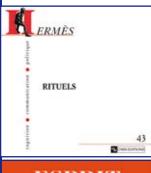
Pendant l'épisode de pandémie Covid-19, dans nombre de crématoriums, les cérémonies funéraires ont été purement et simplement suspendues, privant ainsi les défunts et les familles des cérémonies rattachées à cet événement. Nombre de familles expriment leurs difficultés à faire le deuil d'un

parent ou d'un proche qu'elles n'ont pu revoir, et qui sont partis sans que leurs volontés soient respectées, ni avoir eu l'hommage qui leur était dû. Dans ces conditions, les deuils sont longs et difficiles, "les morts mal honorés risquent de nous hanter"(2). La douleur engendrée peut être apaisée par une cérémonie funéraire ultérieure. Pour les crématistes, la cérémonie de dispersion des cendres, à distance du décès, permet d'honorer les défunts en présence de leurs familles et de leurs proches.

# ■ Vers des changements de rites ?

Une fois la pandémie résolue, on peut penser que cette pratique développée avec le confinement pourrait perdurer. Des modifications temporaires de la réglementation marqueraient alors un changement plus durable des rites.

Marie-Cécile Fouquet
Présidente AC du Maine





## Nota:

(1) Sociologue "La ritualité funéraire" revue Hermès 2005

(2) Sources : revue "Esprit" mai 2020 "La mort chez nous" par Vincent Delecroix, directeur d'études en philosophie de la religion à l'École Pratique des Hautes Études.

# Denise Payelle nous a quittés...

Denise s'en est allée, un matin du printemps finissant. Pourtant, rien ne laissait présager une fin aussi rapide que soudaine. Ses obsèques ont été discrètes, comme à son image.

Denise était administratrice de l'Association Crématiste de Touraine et de l'Indre (ACTI) depuis de nombreuses années. Elle avait mis ses compétences de comptable de métier au service de l'association. Elle a tenu les comptes de l'ACTI pendant onze ans. Son expérience, son dévouement et sa grande rigueur lui valurent de remplir durant plusieurs années cette même tâche au sein des Pupilles de l'Enseignement Public d'Indre-et-Loire.

Déléguée fédérale aux finances de 2006 à 2015, sous les présidences de Jacques Cousin puis de Jo Le Lamer, elle avait pour mission de trouver des ressources complémentaires aux cotisations pour la Fédération Française de Crémation. Elle a ainsi apporté sa contribution à l'élaboration du dossier Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), dans le domaine de la formation, et à la création du fonds de dotation. Elle fut également trésorière adjointe de 2012 à 2015.



Denise Payelle.

Elle aimait les voyages, la musique, les fleurs, son jardin et la littérature où elle avait des goûts très sûrs, qu'elle savait faire partager au fil de ses rencontres, et puis, plus que tout, elle aimait passionnément les siens.

Aujourd'hui, Christian son époux, Christophe son fils et Hugo son petit-fils sont dans la peine, la tristesse, et leur chagrin est immense. Nous leur témoignons à tous les trois toute notre amitié et notre soutien.

Nicole Tavares

Secrétaire-adjointe de la FFC Présidente de l'ACTI





# BULLETIN D'ABONNEMENT

Ne concerne pas les adhérents déjà abonnés par leur association crématiste.

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code posto	al:Ville:
Tél :	Fax :
	l impérative pour tout abonnement numérique)
☐ Dési	re s'abonner à Crémation Magazine pour 1 an : 4 numéros papiers
- 5	soit 12 € France (dont 0,25 € TVA À 2,10 %).
- <b>soit 16 €</b> (Tarif T.T.C.	DOM/TOM et étranger (dont 0,33 € TVA À 2,10 %). frais de port inclus, ces frais sont soumis à fluctuation suivant tarifs postaux)

Désire s'abonner à Crémation Magazine pour 1 an :
4 numéros numériques

- soit 8 € France (dont 0,16 € TVA À 2,10 %).

Je joins mon règlement par :

- Chèque : □ bancaire □ postal - N°......

à l'ordre GROUPE SLR Éditions & Design

À retourner à :

**GROUPE SLR Édition & Design** 

Parc Faraday - Bât. 1 - 1, avenue Christian Doppler -- 77700 Serris

SARL au capital de 8 000 € - SIRET 449 439 629 00055 N° TVA FR81449439629 - Code APE 5814Z

Tél. 01 64 82 02 20 - Fax. 01 64 82 02 35

# "Fonds de dotation de la FFC" Par votre générosité, soutenez les actions de la FFC!

Ce "Fonds de dotation de la Fédération Française de Crémation (FFC)" a pour but de collecter des legs et des dons pour permettre à la FFC de poursuivre son action en faveur de la crémation, de son éthique et de la réflexion sociale dans le domaine de l'approche de la mort.

Cette source de financement philanthropique (c'est-à-dire qui améliore la condition matérielle et morale des hommes en agissant de manière désintéressée) garantira des bases financières solides pour notre mouvement crématiste.

Le "Fonds de dotation de la FFC" a été créé en 2014 et enregistré à la Préfecture de Paris le 27 novembre, puis est paru au Journal officiel le 13 décembre de cette même année.

## Par vos dons(\*) soutenez l'action de la FFC

(\*) Toutes contributions bénéficient d'une déduction fiscale de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable (par exemple un don de 100 € ne vous coûtera effectivement que 34 €).

La FFC vous adressera un reçu fiscal en début d'année.

Nous comptons sur votre collaboration.

Le "Fonds de dotation de la FFC" est habilité à recevoir les legs, donations et assurances-vie. Ainsi, vous êtes en mesure de mentionner ce Fonds, comme légataire ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie.

Petit rappel: si vous avez déjà rédigé un testament patrimonial ou souscrit un contrat d'assurance-vie au bénéfice de la FFC, il est important d'en modifier la clause bénéficiaire en indiquant : "Fonds de dotation de la FFC.



# **Vous souhaitez soutenir** la Fédération Française de Crémation **FAIRE UN DON**

Vos coordonnees				
☐ Madame ☐ Monsieu	ır			
	Prénom :			
Adresse:				
Code postal :	Ville :			
Téléphone :	E-mail :			
_				
Votre don				
Je fais un don de :	. euros par chèque à l'ordre de Fonds de dotation FFC et je l'adresse à :			
Fond	s de dotation de la FFC - 50, rue Rodier - B.P. 41109 - 75009 Paris			
Je souhaite recevoir un reçu fi	scal 🖵 par courrier 🖵 par e-mail			